

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION****DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 28 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, espace économique du Roudourou à Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** GUILLOU Claudine ; CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; CHAPPE Fanny ; LINTANF Joseph.

**DELBU2022-06-067****Culture - Milmarin : Convention de fonctionnement avec l'association Plaeraneg Gwechall - avenant**

En 2017, le projet intercommunal Milmarin voit le jour. L'un de ses 4 espaces de découvertes est consacré à l'histoire de la grande pêche au large de Terre-Neuve et Islande, en partenariat avec l'association Plaeraneg Gwechall.

En juin 2017, deux conventions encadrant ce partenariat sont établies :

- Une convention de mise à disposition de 100m<sup>2</sup> au sein de l'équipement intercommunal au profit de l'association et de son musée Mémoire d'Islande
- Une convention de fonctionnement qui fixe le cadre quotidien du partenariat : horaires et périodes d'ouverture, fonctionnement de l'accueil et de la billetterie, de la communication, réunion annuelle, etc.

Cette convention de fonctionnement a été révisée en 2019 pour 3 années et arrive à son terme juillet 2022.

Après 5 ans de collaboration, il est nécessaire de prendre le temps d'évaluer ce fonctionnement afin d'en proposer une version actualisée. L'échéance de juillet, au démarrage de la haute saison d'accueil, n'étant pas une période propice au travail de fond, il est proposé de prolonger cette convention jusqu'en décembre 2022 par l'avenant annexé au présent rapport.

**Vu** la délibération DELBU20190749 du Bureau de l'agglomération du 9 juillet 2019 portant approbation de la convention de fonctionnement avec l'association Plaeraneg Gwechall ;

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident ;**

- **De se prononcer sur la prolongation à l'avenant jusqu'en décembre 2022 de la convention de fonctionnement conclue avec l'association Plaeraneg Gwechall ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX

